

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 466

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 *bis* C, dont les dispositions iraient à l'encontre d'une décision de justice prise en application du droit européen.